

Source : <http://www.novethic.fr/actualite/environnement/climat/isr-rse/le-parlement-europeen-vote-la-reforme-du-marche-du-carbone-145411.html>

Téléchargement 08 02 2018

Publié le 06 février 2018

ENVIRONNEMENT

## Le Parlement européen vote la réforme du marché du carbone

Le Parlement européen a voté mardi 6 février la réforme du marché du carbone de l'Union européenne, créé pour donner un coût dissuasif aux émissions de CO<sub>2</sub> mais plombé jusqu'à présent par une offre pléthorique de quotas alloués aux entreprises.



Cette réforme est jugée essentielle pour permettre à l'UE de remplir sa promesse faite dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat de réduire d'au moins 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Les eurodéputés ont adopté le texte à une très large majorité, après l'accord de principe trouvé en novembre avec le Conseil de l'UE, l'autre législateur au sein de l'Union. Il reste encore un dernier vote formel à obtenir pour finaliser le parcours législatif de cette réforme lancée en juillet 2015 par la Commission européenne, celui des 28 ministres de l'UE réunis en conseil.

Le marché du carbone, ou système d'échanges de quotas d'émissions (SEQUE ou ETS selon son acronyme anglais) régit les émissions des industries lourdes européennes et centrales électriques, soit plus 11 000 installations produisant environ 40 % du volume total de CO<sub>2</sub> émis.

La nouvelle législation, qui s'appliquera à partir de 2020, limitera progressivement l'offre de quotas d'émissions que les entreprises peuvent acheter, sortes de "*droits à polluer*". L'offre de quotas actuelle, surabondante, plombe structurellement les prix du carbone, qui oscillent entre 6 et 9 euros la tonne. Certains Etats membres, comme la France, plaident pour un prix plancher de 30 euros la tonne afin que les entreprises soient réellement incitées à investir pour produire de manière plus propre.

## **Éviter les fuites de carbone**

Il est prévu que le nombre d'allocations mises sur le marché diminue de 2,2 % chaque année à partir de 2021, un rythme plus rapide qu'actuellement (-1,74 %). La réserve de stabilité du marché doit quant à elle doubler de volume, permettant d'absorber "*jusqu'à 24% des crédits en excès chaque année*". Cette réserve a été créée pour retirer du marché des centaines de millions de tonnes de CO<sub>2</sub> afin de remédier à l'excédent de quotas.

Deux fonds doivent aussi être mis sur pied pour aider la recherche et l'innovation, financées par la vente de quotas. Pour minimiser les risques de délocalisation de la production, la réforme prévoit l'allocation de quotas gratuits. Ce phénomène dit des "*fuites de carbone*" désigne le risque pour les secteurs exposés à une concurrence moins assujettie à des normes environnementales de voir leur production être relocalisée hors de l'UE.

## **La Rédaction avec AFP**